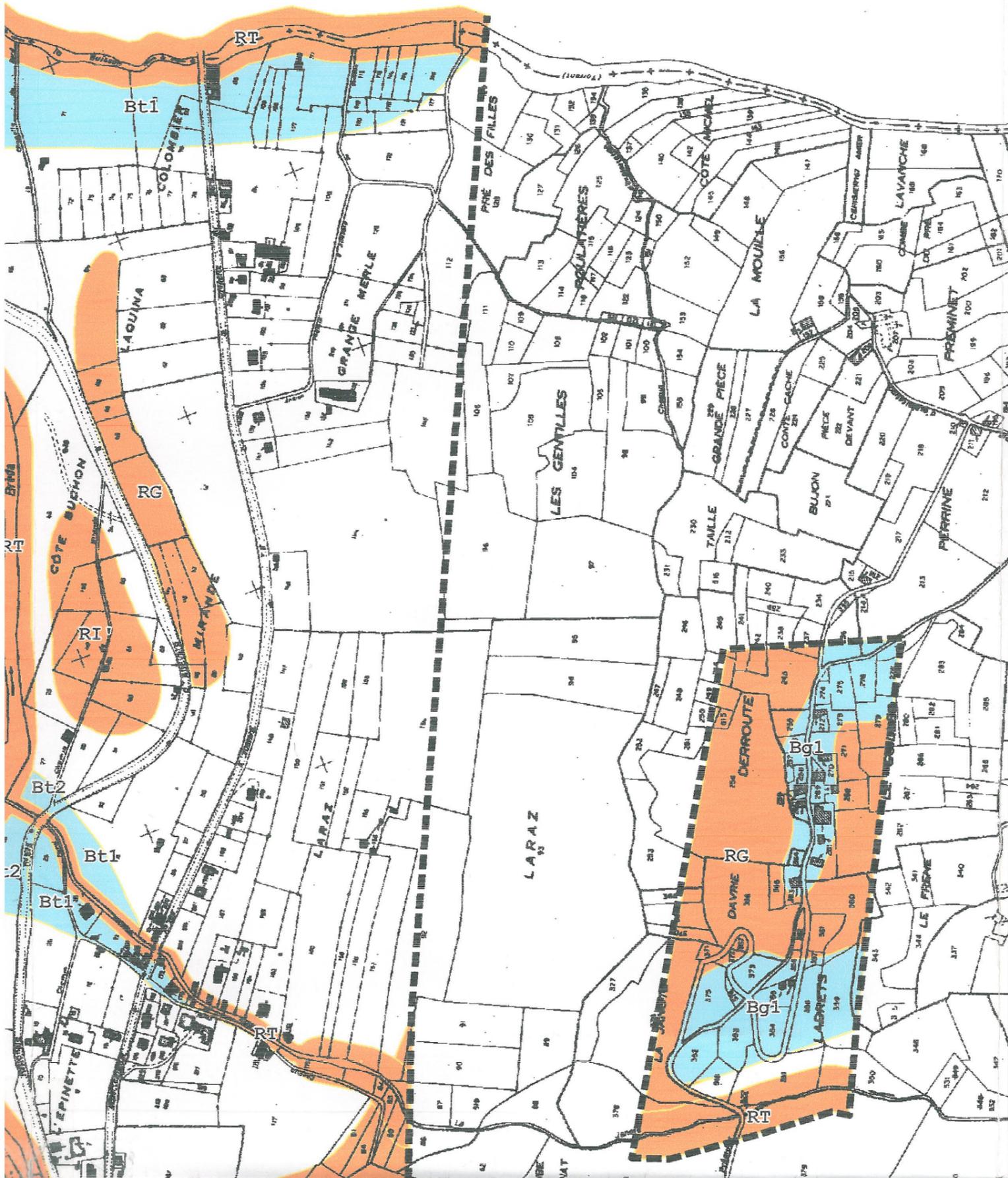


Commune d'ALLEVARD

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE



Légende :

Niveau de contraintes *

- R** Zones d'interdictions
- B** Zones de projet possible sous maîtrise collective
- B** Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

- I', i' : inondation en pied de versant
- T, T1, T2, t1, t2, t3, ts : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
- V, v : ravinements et ruissellements sur versant
- G, g1, g2 : glissements de terrain
- P : chutes de pierres
- F : effondrements - suffosion

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

----- Limite du zonage réglementaire au 1/5 000

Réalisation : RTM38

Etabli le : Avril 1999

Edition : ALP'GEORISQUES

Modifié le : Novembre 2002

Echelle : 1/5 000